REUNION DU 24 FEVRIER 2009

L'an deux mil neuf, le vingt quatre février à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de LONRAI, légalement convoqué le 16 février, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de LONRAI, sous la présidence de M. Hervé QUÉREL, Maire.

Etaient présents MM. : LEFEUVRE - PERRIER - MAHERAULT - LAUNAY - GESBERT - DOUVENOULT - RADIGUE - CROISÉ - HULMEL - ROUSSEAU - GUILBERT

Absents excusés : Mme HOUDAYER donne pouvoir à M. LAUNAY - M. RICHARD donne pouvoir à

Mme LEFEUVRE

Absente: Mme FILACHET

ORDRE DU JOUR

Avis sur la demande d'une antenne WIMAX par la Sté IFW – Syndicat d'électrification : adhésion des syndicats de Vingt-Hanaps et Ciral - Questions et informations diverses.

URBANISME

AVIS SUR LA DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE ANTENNE WIMAX

La Société IFW, 8 rue de la ville l'Evêque, 75008 PARIS, a déposé une déclaration préalable pour l'implantation d'un pylône tube de télécommunication de 30 m de hauteur qui supporterait une antenne WIMAX, sur la parcelle cadastrée section AI n°18 en zone industrielle de Montperthuis. Cette société est une filiale de FREE.

M. BRIMBEUF, représentant la société, a été invité à répondre aux interrogations du conseil concernant les nuisances générées par cette antenne. Selon lui, elle n'émet que des ondes hertziennes, sans danger pour la santé.

Le conseil s'interroge cependant sur les équipements qui pourraient à l'avenir s'ajouter à l'antenne WIMAX. Aucune garantie n'est donnée sur les installations complémentaires à venir. Le pylône pourrait accueillir des antennes de téléphonie mobile où autres.

En outre, le territoire de la Communauté Urbaine d'Alençon ne comportant pas de zones blanches, l'utilité de cette installation semble fallacieuse.

Des rapports établis par des organismes indépendants (rapport BIOINITIATIVE entre autres) prouvent que l'ensemble des nouvelles technologies, GMS, UMTS, WIFI, WIMAX, DECT, BLUE TOOTH, etc... comporte dans son état actuel une attaque de l'ensemble du vivant.

Mme la Ministre de la santé organisera une table ronde sur les antennes-relais le 26 mars.

Un pylône SFR est installé à 150 m, dans la zone artisanale, les opérateurs doivent s'entendre.

M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, considérant les risques pour la santé inhérents à cette antenne et l'absence de zones blanches sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Alençon, s'oppose à cette installation.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DES CANTONS I ET III D'ALENÇON

DEMANDE D'ADHESION DES COMMUNES DE CIRAL, FONTENAY LES LOUVETS, GANDELAIN, LA LACELLE, LIVAIE, LONGUENOE, LA ROCHE MABILE, ROUPERROUX, ST DIDIER SOUS ECOUVES, ST ELLIER LES BOIS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande d'adhésion des communes de Ciral (délibération du 23/01/2009), Fontenay les Louvets (délibération du 15/01/2009), Gandelain (délibération du 09/01/2009), La Lacelle (délibération du 08/01/2009), Livaie (délibération du 29/12/2008), Longuenoë (délibération du 14/01/2009), La Roche Mabille (délibération du 23/12/2008), Rouperroux (délibération du 09/01/2009), St Didier Sous Ecouves (délibération du 09/02/2009) et St Ellier les Bois (délibération du 16/01/2009) au SIER des Cantons I et III d'Alençon. Conformément à l'article L 5211-18 du CGCT, le Comité du SIER des Cantons I et III d'Alençon, par délibération du 10/02/2009, a accepté ces demandes d'adhésion sous réserve de l'accord de ses

communes membres. En conséquence, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur ces demandes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à l'adhésion des Communes de Ciral, Fontenai les Louvets, Gandelain, la Lacelle, Livaie, Longuenoë, La Roche Mabille, Rouperroux, St Didier sous Ecouves, St Ellier Les Bois au sein du SIER des Cantons I et III d'Alençon,
- charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision à Monsieur le Président du SIER des Cantons I et III d'Alençon.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DES CANTONS I ET III D'ALENCON

<u>DEMANDE D'ADHESION DES COMMUNES DE BURSARD, LARRE, MENIL-ERREUX, ST</u> GERVAIS DU PERRON, VINGT-HANAPS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande d'adhésion des communes de Bursard (délibération du 12/01/2009), Larré (délibération du 09/01/2009), Ménil-Erreux (délibération du 14/01/2009) St-Gervais du Perron et Vingt-Hanaps (délibération du 05/01/2009) au SIER des Cantons I et III d'Alençon.

Conformément à l'article L 5211-18 du CGCT, le Comité du SIER des Cantons I et III d'Alençon, par délibération du 10/02/2009, a accepté ces demandes d'adhésion sous réserve de l'accord de ses communes membres.

En conséquence, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur ces demandes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à l'adhésion des Communes de Bursard, Larré, Ménil-Erreux, St Gervais du Perron et Vingt-Hanaps au sein du SIER des Cantons I et III d'Alençon,
- charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision à Monsieur le Président du SIER des Cantons I et III d'Alençon.